

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

JH/MB  
OBJET

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer les procédures de marché public relatif à l'aménagement de la place Bosson**

N° D\_37\_2025 (Service de la Commande Publique)

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 mars deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme CHOISY représentée par M. DERVILLEZ, Mme CORNEILLAN représentée par M. ESPARRAGA, M. STUTZ représenté par Mme MAIROT, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme IN représentée par M. REGUIG, Mme LACHEMI représentée par Mme IVAKHOFF, Mme SAINTE ROSE représentée par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF.

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

04 avril 2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

23

votants

35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1,
- Vu la délibération n° D\_115\_2024 du Conseil municipal en date du 30 septembre 2024 portant autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer des procédures de marché public relatif à, d'une part la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (MO) portant sur l'ensemble des travaux de réhabilitation et d'aménagement extérieur de la Halle Rustic et d'autre part, à la réalisation de la phase 1 relative aux travaux de réhabilitation et d'aménagement extérieur de la place Bosson,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission du 24 mars 2025,
- Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission du 27 mars 2025.

Il convient de modifier la délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2024 en raison de la modification du calendrier d'aménagement de la place Bosson.

Ainsi, le projet d'aménagement de cette place sera réalisé par anticipation du projet d'aménagement global de la Halle Rustic et de la place du Calvaire.

Le montant estimatif des travaux d'aménagement de la place Bosson est maintenu à 250 000 €HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

➤ **DE MODIFIER** comme suit la délibération n° D\_115\_2024 du Conseil municipal en date du 30 septembre 2024 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué, à lancer les procédures de marchés publics aux conditions suivantes :

Réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (MO) portant sur l'ensemble des travaux de réhabilitation de la Halle Rustic et d'aménagement de la place du Calvaire estimés à 850 000 € H.T.

- Réalisation de travaux de réhabilitation et d'aménagement de la place Bosson.

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer les marchés à intervenir

Pour extrait conforme,  
Le Maire,




James CHÉRON